

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	30	2	3

**SEANCE DU 15 MAI 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois  
et le Quinze Mai à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION**

056/23 : ADHESION A L'ASSOCIATION DES ARCHIVES FRANCAISES (AAF)

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Julie FLAMBARD, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARS, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Sandra GUERCIA-CASCIO.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES ARCHIVES FRANCAISES (AAF)**

Madame Elisabeth VALENTI rappelle au Conseil Municipal que L'Association des Archivistes Français (AAF), fondée en 1904, regroupe aujourd'hui près de 1800 adhérents, professionnels des archives, exerçant dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les buts qu'elle poursuit sont la promotion de la profession, l'édition de publications sur les archives pour un large public professionnel, l'organisation de colloques et de journées d'études, la formation continue des professionnels des archives.

L'adhésion de la commune de Mandelieu-La Napoule à l'AAF permettra aux agents des archives communales, d'une part, d'être en contact avec un réseau d'adhérents issus de divers environnements professionnels et d'autre part, de bénéficier d'une connexion privilégiée au site de l'association, pour accéder à l'espace adhérents, riche d'informations.

De plus, les agents concernés pourront participer gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux divers colloques et manifestations professionnelles organisées par l'AAF et obtenir des réductions sur le catalogue du centre de formation d'Archivistes Français Formation.

Eu égard à l'intérêt communal que représente l'AAF, il vous est proposé d'adhérer cette Association en catégorie 1, qui permettra au service des archives communales de disposer des avantages évoqués plus haut. À titre indicatif, le montant de l'adhésion de la catégorie 1 s'élève, pour l'année 2023, à 105 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Mandelieu-La Napoule à l'Association des Archivistes Français en tant que membre adhérent en catégorie 1 au titre de l'année 2023 et aux ré-adhésions pour les années suivantes.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Mandelieu-La Napoule à l'Association des Archivistes Français en tant que membre adhérent en catégorie 1 au titre de l'année 2023.

**DIT** que le renouvellement à cette association sera décidé le cas échéant par Monsieur le Maire, en application de la délibération du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pendant la durée de son mandat.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette adhésion seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,  
Catherine AIMAR